



## **Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2018074-0001**

**Signé par**

**Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir**

**le 15 mars 2018**

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir  
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de la Légalité et des Elections**

Arrêté préfectoral portant modification des statuts  
du Syndicat intercommunal des salles polyvalentes Argenvilliers-Beaumont  
(S.I.S.P.A.B)



**PREFECTURE**  
Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de la légalité et des élections

Intercommunalité

**Arrêté portant modification des statuts  
du syndicat intercommunal des salles polyvalentes Argenvilliers-Beaumont  
(S.I.S.P.A.B)**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1617-1et L.5211-20 ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 novembre 2015 portant réorganisation de postes comptables des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n° 98/2017 du 11 septembre 2017 donnant délégation de signature au profit de M. Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 535 du 16 avril 1999 modifié portant création du syndicat intercommunal des salles polyvalentes Argenvilliers - Beaumont (SISPAB);

Vu la délibération n° 021/2017 du 7 juillet 2017 du conseil municipal de Beaumont-les-Autels demandant le retrait de la salle Emmeline des statuts du SISPAB ;

Vu la délibération n° 07/2017 du 22 novembre 2017 du comité syndical du syndicat intercommunal des salles polyvalentes Argenvilliers - Beaumont acceptant la modification de l'article 2 de ses statuts visant au retrait de la salle Emmeline de Beaumont-les-Autels ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes membres approuvant le retrait de la salle Emmeline et la modification des statuts dudit syndicat ;

**ARRETE :**

**article 1<sup>er</sup> :** Le retrait de la salle Emmeline de la commune de Beaumont-les-Autels est accepté.

**article 2 :** La modification de l'article 2 des statuts du syndicat intercommunal des salles polyvalentes Argenvilliers - Beaumont est acceptée.

**article 3:** La gestion comptable et financière du syndicat intercommunal des salles polyvalentes Argenvilliers - Beaumont est transférée au comptable de la trésorerie de Nogent-le-Rotrou/Thiron-Gardais.



**article 4** : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le **15 MARS 2010**

La Préfète,  
Pour la Préfète,  
Le Secrétaire Général,



Régis ELBEZ